

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DU 30 MAI 2018  
GRANDE SALLE, 1132 LULLY**

**M. Mark Wings, Président**, ouvre la séance à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017
4. Assermentation des nouveaux délégués
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Information du Conseil d'établissement
8. Gestion et comptes 2017 :
  - Rapport de la Commission de gestion
  - Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction
  - Discussion sur le rapport de la Commission de gestion
  - Adoption des conclusions du rapport de la Commission de gestion
9. Elections :
  - a) du (de la) président(e)
  - b) du (de la) vice-président(e)
  - c) des scrutateurs/trices et scrutateurs/trices suppléant(e)s
  - d) de deux membres à la Commission de gestion
10. Date de la prochaine assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIME
11. Questions, vœux et divers

## 1. Accueil, appel

Sont présent(e)s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Sylvie Ciana et Valérie D'Ascoli, Aclens, Karine Ropraz et Pascal Grütter, Bremblens, David Lenoir et Tania Larequi, Chigny, Philippe Jobin et Anna Bauer Dörries, Echichens, Mark Wings et Emile Tasev, Lully, Mélanie Wyss, Jean-Jacques Aubert, David Guarna, Sylvie Fay, Romina Garofalo, Katharina Dellwo Bauer et Pierre Marc Burnand, Morges, Nicole Lemaire, Romanel-sur-Morges, Salvatore Guarna et Martine Blauth, Tolochenaz, Pierre Siegwart et Sylvie Grin van Hamel, Vufflens-le-Château.

Sont présent(e)s du Comité de direction :

Mmes et MM. Isabelle Bonvin, Présidente, Maria-Pia Dubey, Sylvie Podio, Françoise Wüthrich, Giuseppe Biancaniello, Philippe Deriaz, Andreas Sutter

Sont excusés : Mme Claire Martinet, Morges et M. Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges

Invité : M. Marc Johannot, directeur administratif

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 4. Assermentation des nouveaux membres

**M. David Lenoir, Chigny**, est assermenté selon la loi et la coutume. Il remplace Mme Aleksandra Capraro.

## 6. Communications du Bureau

Le Président rappelle l'invitation à l'inauguration officielle du *Centre Marcel Barbey* le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le délai d'inscription est fixé à demain 31 mai.

## 7. Communications du Comité de direction

Cabinet dentaire : **Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, explique que le CODIR a soigneusement étudié le rapport d'analyse de l'organisation du cabinet dentaire scolaire qui avait été effectuée l'an dernier par un expert externe. Après avoir procédé à l'audition de la responsable et des collaboratrices du cabinet, il a pris la décision de mettre fin au contrat de travail de la médecin-dentiste d'une part, et de supprimer le poste de travail d'une collaboratrice pour des raisons économiques d'autre part. Le contrat des deux intéressées se terminera à fin juillet. Le recrutement d'un-e médecin-dentiste est en cours pour la rentrée scolaire. Il-elle poursuivra la réorganisation interne du cabinet en étroite collaboration avec M. Johannot.

Transfert des collaborateurs des camps : Mme Bonvin explique que, comme prévu, les 4 collaborateurs des camps ont été transférés à l'ASIME au 1er janvier 2018. L'ensemble du personnel fixe est désormais rattaché à l'ASIME

Question de M. Siegwart : **M. Andreas Sutter du Comité de direction** rappelle la question posée

par M. Pierre Siegwart en séance du 26 septembre 2017 : *Le 22 mai 2008, le barème du coût des bâtiments a été adopté, à savoir un amortissement sur 30 ans et un taux d'intérêt fixe à 4 %. A ce jour, le taux d'intérêt n'est plus si élevé. Cela veut dire que les communes qui ont construit des bâtiments scolaires sont gagnantes et celles qui n'en ont pas sont perdantes. Il invite les membres du Comité de direction à nommer une commission afin d'étudier à nouveau ce barème.*

A l'aide d'une présentation Power Point (jointe en annexe au PV), **M. Sutter** explique pourquoi le Comité de direction n'envisage pas de baisser ce taux d'intérêt fixe.

**M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château**, répond que d'autres associations, comme St-Prex, ont revu leur taux à la baisse. Les taux actuels sont nettement plus bas que 4 %. Il estime qu'il ne faut pas se baser sur les taux des années passées mais plutôt regarder vers l'avenir.

**M. Sutter** répond qu'il serait trop compliqué d'adapter les taux pour chaque bâtiment scolaire.

**M. Giuseppe Biancaniello du Comité de direction** rappelle qu'il ne faut pas seulement tenir compte du taux d'intérêt mais également du facteur risques que les communes prennent en construisant un bâtiment scolaire (par exemple classes non utilisées donc pas payées).

Participation des parents au coût des sorties scolaires : **M. Sutter** explique que le Comité de direction de l'ASIME a pris connaissance de l'arrêté du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 qui annule deux dispositions de la loi sur l'école obligatoire du canton de Thurgovie au nom du droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit. Cette décision a déclenché nombre d'articles dans la presse et de réactions de nos différents partenaires.

Cet arrêté risque d'avoir un impact important sur l'organisation et le financement d'une partie des activités de notre association, notamment l'école à la montagne, les camps de ski, les courses d'écoles, les voyages d'études, les échanges linguistiques, etc.

Le Comité de direction a adressé un courrier à Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle pour connaître la position du Conseil d'Etat à ce sujet, et en particulier la date d'entrée en vigueur de l'application de cet arrêté dans le canton de Vaud. Celle-ci a répondu en signalant que « les discussions visant notamment une clarification des activités obligatoires et celles qui ne le sont pas ainsi qu'une coordination intercantonale suite à l'arrêté du Tribunal fédéral sont actuellement partagées dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) »

De son côté, le Comité de direction a effectué une simulation financière dans le cas où la seule participation financière qui serait demandée aux parents serait l'équivalent de la pension de leur enfant, estimée à CHF 16.00 par jour. Le calcul a révélé que si toutes les sorties actuelles étaient conservées, la charge supplémentaire pour l'ASIME serait de CHF 225'000.00 (environ CHF 92.00 par élève), soit une augmentation de 2-3 % du budget total. L'élaboration du budget 2019 devra tenir compte de cette situation.

Il a également mis en évidence que si les communes devaient entièrement financer ces sorties, elles devraient dès lors être totalement libres de les planifier et les organiser à leur convenance. Ce ne serait plus du ressort de l'école comme c'est le cas aujourd'hui.

Actuellement, depuis le début de l'année 2018, nous n'avons pour le moment reçu aucune plainte de parents.

Locaux du Square Central : **M. Philippe Deriaz du Comité de direction** explique que la Ville de Morges a obtenu une diminution du loyer de CHF 38'100.00 par an (représentant 10.4 %). Le nouveau loyer net (collège et salle de gymnastique), dès le 10 octobre 2018, sera de

CHF 27'900.00 par an. Il sera intégré dans les comptes de l'ASIME depuis l'exercice 2019.

Travaux au Centre Marcel Barbey : **Mme Françoise Wüthrich du Comité de direction** explique que les travaux de rénovation et de transformation du *Centre Marcel Barbey* prendront fin comme prévu au début du mois de juillet. Le déménagement depuis Les Grandes-Roches est prévu durant la seconde quinzaine de juillet. Deux camps de vacances seront organisés durant le mois d'août. L'inauguration officielle du nouveau bâtiment est prévue le samedi 1er septembre 2018. L'invitation et le programme ont été envoyés aux invités le 17 mai 2018. Des portes ouvertes seront organisées l'après-midi pour les habitants de la région.

**M. Marc Johannot, directeur de l'ASIME**, présente l'avancement des travaux à l'aide de quelques photos.

## **8. Information du Conseil d'établissement**

**Mme Anna Bauer Dörries, Echichens**, explique que le Conseil d'établissement s'est réuni le 15 mai 2018. Les membres ont pu bénéficier de la présentation du *Centre Marcel Barbey* par M. Johannot et d'un exposé de M. Perret sur le harcèlement en milieu scolaire.

Le projet Salamandre qui remplacera l'Eveil à l'art sera proposé cette année aux élèves de 7P à 9S et l'année prochaine aux élèves de 3 à 6P.

Le Conseil d'établissement a également donné son accord de principe pour que M. Cordey, directeur de Morges Ouest, puisse demander une dérogation cantonale pour ouvrir une classe multi-âges de 5-6P à Vufflens-le-Château.

## **9. Gestion et Comptes 2017**

### Rapport de la Commission de gestion

Tous les délégués ont reçu le rapport de gestion par mail et par courrier. Le Président remercie le Comité de direction pour la rédaction de ce rapport de 39 pages. Il remercie également les membres de la Commission de gestion de leur travail.

### Lecture des vœux de la Commission de gestion et réponses du Comité de direction

**Vœu Cogest 2017 – n° 1** : *Que le Comité de direction intervienne auprès des directions d'école pour que les rendez-vous fixés aux classes par le cabinet dentaire en vue du dépistage soient scrupuleusement respectés.*

Réponse du Comité de direction : Le Comité de direction accepte le vœu. Cette démarche est déjà effectuée chaque année. Ce sont généralement les enseignants de Beausobre qui oublient ces rendez-vous.

**M. Siegwarth** remarque que, dans d'autres établissements, ce sont les collaborateurs du cabinet dentaire qui se déplacent ce qui n'a pas l'air d'être le cas à Morges.

**Mme Bonvin** répond que la médecin-dentiste se déplace dans tous les collèges sauf ceux proches de Beausobre. En effet, il est plus facile de procéder au dépistage dans un cabinet bien aménagé plutôt que dans les classes où il faut prendre tout le matériel.

**Au vote le vœu est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** propose de ne pas lire les autres vœux qui ont déjà été acceptés par le Conseil intercommunal. Il mentionne que les vœux Cogest 2016 – n° 1 et 2015 – n° 2 peuvent être classés et que les vœux Cogest 2016 – n° 2 et 2014 – n° 16 sont maintenus.

#### Discussion sur le rapport de la Commission de gestion

La parole n'est pas demandée.

**Le Président** donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

**Au vote, les conclusions sont acceptées à l'unanimité.**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- après avoir pris connaissance et étudié le rapport de gestion 2017 et les comptes 2017,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de leur étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. d'adopter les comptes 2017 tels que présentés et de donner décharge au Comité de direction pour la gestion administrative et financière de l'année 2017;
2. de prier le Comité de direction de réaliser le vœu de la Commission de gestion accepté par le Conseil intercommunal, ainsi que ceux des années précédentes encore en suspens;
3. de remercier le Comité de direction, le directeur administratif et l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices de l'ASIME d'avoir permis la gestion efficace des écoles sur l'ensemble des communes de l'Association;
4. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat annuel.

Mme Bonvin remercie les délégués du Conseil intercommunal de la confiance accordée.

## **10. Elections**

**Le président** passe à l'élection :

a) du (de la) président(e)

**M. Salvatore Guarna, Tolochenaz**, est élu à l'unanimité.

b) du (de la) vice-président(e)

**M. Pierre Sigwart, Vufflens-le-Château**, est élu à l'unanimité.

